



Faits saillants du rapport d'audit interne

Gestion de l'information consignée (GIC)

La raison derrière cet audit

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) gère de grandes quantités d'informations lui permettant d'assurer la prestation des programmes et des services de base aux Ténos. Il doit veiller à ce que le cycle de vie de l'information consignée respecte les exigences législatives pertinentes, dont la *Loi sur les archives*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'importance de nos résultats

L'information est le moteur de la prise de décisions sur tous les plans. Pour remplir son mandat, le GTNO doit donc gérer cette information efficacement à l'aide d'un cadre de gouvernance solide. Étant donné le nombre important de répertoires et d'intervenants qui créent et utilisent l'information, le GTNO a absolument besoin d'un cadre et d'une structure de gouvernance explicites pour s'assurer que l'information est protégée et en sécurité tout en demeurant rapidement accessible.

Ce que nous avons évalué

Le Bureau de la vérification interne a cherché à savoir si le système centralisé de gestion et des technologies de l'information (GTI) arrivait à gérer efficacement l'information consignée.

Nos constatations

L'environnement de contrôle de la GTI comprenait les critères appropriés pour permettre aux ministères de mettre en œuvre des programmes de gestion des dossiers et de réussir à gérer efficacement l'information consignée en leur possession. Toutefois, les ministères du GTNO ont été incapables de produire un rapport sur leur conformité aux normes de gestion de l'information consignée en raison de l'absence d'un cadre de GTI centralisé.

Recommandations

Le Bureau de la vérification interne a donc fait sept recommandations pour améliorer la surveillance de la conformité à la GIC et la rédaction de rapports à ce sujet; celles-ci incluent l'adoption d'un cadre de GTI défini, l'élaboration de processus pour évaluer la conformité, et la mise à jour de la *Loi sur les archives*. Le GTNO a accepté toutes les recommandations et fourni un plan d'action de gestion pour apporter les améliorations recommandées d'ici la fin de l'exercice financier 2027-2028.

Conclusion

Le GTNO détient des éléments clés pour gérer l'information consignée, mais il gagnera à améliorer sa structure de gouvernance, à préciser ses responsabilités, et à renforcer son processus de production de rapports sur la conformité.